

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.45

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Eyguières - Contrat départemental de développement et  
d'aménagement 2014-2018 - Tranche 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Eyguières pour la tranche 2018, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, ainsi que la suppression de l'opération "extension de la crèche".

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018.

**AMENAGEMENT DU CENTRE ANCIEN ET DES PLACES**

Dans le cadre de la politique communale de rénovation des voiries du centre ville, la commune envisage un programme pluriannuel de travaux pour la requalification des ruelles du centre ancien. En 2018, ce programme se poursuit par les rues d'Astre, du Moulin, Réalet, du Calvaire, Calade et Tour du renard ainsi que la place Poids de la farine et le Théâtre de verdure.

Les travaux consistent en une réfection de la chaussée et de ses dépendances (trottoirs, bordures, caniveaux), en une pose de signalisation routière verticale et horizontale et en la réfection de l'éclairage public.

Concernant les places des frères Roche et Monier, le projet porte sur les études en vue de la programmation de la requalification prochaine de ces dernières.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2018, s'élève à 1.488.743 € HT, dont 681.000 € HT au titre de la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 893.246 € dont 408.600 € au titre de la tranche 2018.

## AMENAGEMENT DES VOIES URBAINES

Dans la continuité de la politique communale de rénovation des voiries du centre ville, ainsi que du centre ancien, il est envisagé un programme pluriannuel de travaux pour l'aménagement des voies urbaines. En 2018, ce programme se poursuit par l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un cheminement piétonnier avenue Saint Vérédème, la requalification des rues Mireille, Marcel Pagnol et Jean Moulin, la création de trottoirs avenue de l'hirondelle et la création d'un cheminement piétonnier avenue de la Gare.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2018, s'élève à 2.847.896 €HT, dont 683.000 €HT au titre de la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.708.738 € dont 409.800 € au titre de la tranche 2018.

## CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune a souhaité agrandir et améliorer ses équipements sportifs.

En 2018, le projet prévoit l'installation de gradins-tribunes télescopiques au gymnase Raymond Lieutaud et la construction de tribunes avec vestiaires pour le terrain d'honneur.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2018, s'élève à 1.071.923 €HT, dont 423.750 €HT pour la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 643.154 € dont 254.250 € au titre de la tranche 2018.

## RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

En prévision de la forte augmentation démographique due au nombre croissant de constructions nouvelles ou en projet et au vu de l'état vétuste des bâtiments scolaires existants, la commune a décidé de restructurer ses écoles en créant un groupe scolaire sur un lieu unique afin de rationaliser l'ensemble des moyens mis en œuvre, de sécuriser les déposes, de faciliter la gestion et d'optimiser les coûts de fonctionnement. En 2018, la commune envisage la création d'une école maternelle de 11 classes, la création d'une cuisine centrale avec réfectoire qui servira aussi de cantine scolaire et l'extension du parking de l'école.

Le montant de cette opération prévue de 2015 à 2018, s'élève à 7.548.042 € HT, dont 6.330.000 €HT au titre de la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 4.528.825 € dont 3.798.000 € au titre de la tranche 2018.

## REQUALIFICATION DU FOYER DU 3EME AGE

La commune souhaite rénover son foyer du 3ème âge, lieu où les personnes du bel âge de la commune viennent prendre le déjeuner et passer l'après-midi dans le cadre d'ateliers (chorale, couture, gymnastique etc...). Ce projet de requalification permettra de donner une image conviviale au foyer ainsi qu'un confort acoustique, thermique et visuel. Les travaux porteront sur les cloisons, l'électricité, les peintures et carrelages, les sanitaires, la climatisation, la réfection de l'office et la mise en accessibilité.

Le montant de cette opération prévue de 2017 à 2018, s'élève à 215.000 €HT, dont 200.000 €HT au titre de la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 129.000 € dont 120.000 € au titre de la tranche 2018.

## EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE

En 2016, la commune a procédé à l'acquisition de la maison qui jouxte l'Hôtel de Ville avec l'aide du Département.

Le projet porte sur les études préliminaires nécessaires à la réalisation de l'aménagement du rez-de-chaussée et des extérieurs de ce bâtiment ainsi que l'aménagement d'un jardin qui s'ouvre sur le parc communal des platanes. Ces études seront suivies de travaux (démolition de certaines cloisons, électricité, plomberie, climatisation, réfection des sols et murs, mise en accessibilité du rez-de-chaussée, menuiseries et sécurisation).

Le rez-de-chaussée accueillera principalement les services d'accueil du public, ainsi que le CCAS pour faciliter la prise en charge des usagers et leur accès à tous les services proposés par la Commune en un seul lieu. Une salle des mariages de plain-pied sera également créée, avec une ouverture directe sur le parc des platanes.

Le montant de cette opération prévue en 2018, s'élève à 667.734 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 400.640 € au titre de la tranche 2018.

## RENOVATION DU BATIMENT CULTUREL ALCAZAR

L'Alcazar est un bâtiment ancien situé en plein cœur du village. Il est composé au rez-de-chaussée du « moulin de l'Alcazar » qui est historiquement la salle des fêtes de la commune et à l'étage se trouve la salle du « grenier de l'Alcazar » qui est à la fois salle de cinéma et de spectacles.

La commune a souhaité rénover ce bâtiment afin que la vie culturelle de ses habitants soit améliorée. Les travaux porteront, pour le moulin, sur la reprise des sols et le lissage des murs, pour le grenier, sur l'installation de la climatisation et enfin sur un ravalement de façades pour l'intégralité du bâtiment.

Le coût de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 150.000 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet. La subvention départementale pourrait s'élever à 90.000 € au titre de la tranche 2018.

#### ACQUISITION FONCIERE

Dans le cadre de la requalification du centre ancien et des voies urbaines, la commune envisage de se porter acquéreur des biens nécessaires (habitations, terrains, délaissés de voirie...) qui permettront la valorisation du patrimoine, la mise en sécurité des piétons, l'enfouissement des réseaux et des déchets, la création de parkings et de divers espaces publics.

Ainsi, en 2018, la commune a souhaité procéder à l'acquisition d'un immeuble très dégradé depuis de nombreuses années. Il est constitué de trois parcelles pour une superficie totale de 155 m<sup>2</sup> et est situé sur le Planet Trécasteaux en plein cœur du centre ville.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2018, s'élève à 338.200 € HT, dont 143.000 € HT pour la tranche 2018.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 202.920 € dont 85.800 € au titre de la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2014/2018 s'élève à 9.278.484 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation du département pourrait être fixée à 5.567.090 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'AP 2014-10127T en application de la délibération n° 303 du 22/10/2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL